



Appel téléphonique surtaxé vers sav grosbill

Par **Soline75**, le **21/01/2009** à **11:45**

Bonjour...

Voilà j'ai affaire avec le SAV Grosbill "Extension de garantie" pour envoyer un produit à leurs ateliers pour réparation. Ce numéro de téléphone est surtaxé et j'aurais voulu savoir si la Loi Chatel (ou code de code de la consommation ou loi de modernisation de l'économie, je ne sais pas...) est applicable dans le cas présent? Sont-ils en droit de me facturer ces appels?

j'espère avoir respecté le règlement...

Bonne journée à vous.